***Association des résidents du lac Émeraude (ARLÉ)***

**Procès-verbal de l’Assemblée générale annuelle 2020**

**tenue samedi le 5 septembre 2020 à 9h00**

**à la chapelle du lac Blanc.**

*Note Covid-19 : L’Assemblée s’est tenue en respect des règles sanitaires du moment qui permettaient le rassemblement intérieur jusqu’à 250 personnes : lavage des mains, demande de symptômes, port du masque ou du couvre-visage obligatoire avant d’entrer, la distanciation de 1,5m (assis) et 2m fut respectée par tous.*

Membres du conseil d'administration présents:

Hélène Delisle, Marc Godin, Guy-Francis Julien, Claude Lambert, Michel Lévesque, Louis Ouellet et Carole Robitaille.

La liste des membres présents à l’assemblée est disponible à l’annexe A à la fin du procès-verbal.

**Ordre du jour**

1. Constat du quorum
2. Adoption du Procès-verbal de l’assemblée “Extraordinaire” des membres de l’Association, tenue le 4 juillet 2020
3. Mot de bienvenue
4. Adoption de l’ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l’AGA du 29 juin 2019
6. Adoption du Bilan Financier au 31 mars 2020 envoyé par courriel le 3 avril 2020
7. Rétrospective envoyée par courriel le 5 juin 2020
8. Adoption des propositions d’ajustements au **code d’éthique des membres du CA**
9. Adoption des propositions d’ajustements aux **règles administratives**
10. Cotisations 2020 et Soutien financier au Comité du 50e
11. Dossiers au CA (Guy-Francis Julien)
12. Planification stratégique 2021-2026 - Sondage (Michel Lévesque)
13. Comité Environnement (Carole Robitaille et Pierre Laganière)
14. Comité Protection-Sécurité (Marc Godin et Réjean Lavoie)
15. Comité 50e-2022 (Claude Lambert, Christyne Turcot et Igor Timofeev)
16. Comité Loisirs et sentiers (Claude Lambert, Andrée Turcot et Daniel Coallier)
17. Comité Bienvenue (Claude Lambert et Pierre Laganière)
18. Élection des administrateurs
19. Période de questions
20. Levée de l’assemblée

**Ordre du jour**

1. **Constat du quorum : Quorum confirmé !**

47 personnes sont présentes à l'assemblée, représentant 33 membres.

Selon les règles administratives avant l’assemblée, il n’y a pas de nombre minimum pour le quorum. Le quorum est alors confirmé.

Selon les nouvelles règles administratives adoptées par l’Assemblée, le quorum devant être constitué d’au moins 20 membres, il est aussi confirmé.

1. **Adoption du Procès-verbal de l’assemblée “Extraordinaire” des membres de l’Association, tenue le 4 juillet 2020 : Adopté tel quel à l’unanimité**

Le procès-verbal est soumis pour adoption sans être lu en réunion car les membres l’ont reçu avec l’avis de convocation. Aucune modification n’est apportée.

IL EST RÉSOLU à l’unanimité, sur proposition de Pierre Laganière, appuyée par Rémy Vaillancourt, d’adopter le procès-verbal de l’assemblée “Extraordinaire” du 4 juillet 2020.

1. **Mot de bienvenue**

Guy-Francis Julien, président, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie tous de leur présence. Il adresse un merci spécial à M. Jérôme Denis de nous rendre disponible la chapelle. Il présente les **nouveaux résidents** au 3065 Marie-Claude Garneau et Jean-François Arbour (absents), au 3573 Gilles Duquette et Nancy Bédard (présente) et les **nouveaux membres** au 3108 Doris Bouchard et Pierre Vaillancourt (absents).

Il adresse les remerciements aux administrateurs sortants : Robert Lauriault, Adrien Nadeau et Pierre Turcot; pour avoir tenu le phare au cours des nombreuses dernières années. Il remercie et souligne aussi l’implication importante et essentielle des bénévoles dans les comités et activités du lac.

Et finalement, il présente, remercie et souhaite bonne chance à la nouvelle équipe du CA : Hélène Delisle, Carole Robitaille, Marc Godin, Claude Lambert, Michel Lévesque et Louis Ouellet.

Guy-Francis mentionne que le CA est à pied d’œuvre depuis le 4 juillet dernier et a déjà tenu 2 rencontres pour s’assurer la continuité des dossiers de l’Association. Il souligne l’agenda chargé de cette AGA, notamment que **des discussions importantes auront lieu quant à la révision des règles administratives**. **Principalement, l’ajout des « Devoirs et responsabilités des membres incluant la “Location de chalet” », qui sera discuté en matinée.**

1. **Adoption de l’ordre du jour : Adopté avec ajustement à l’unanimité**

Hélène Delisle demande si des points sont à ajouter à l’ordre du jour. L’ODJ est soumis pour adoption sans être lu en réunion car les membres l’ont reçu avec l’avis de convocation. Le point 12 est modifié séance tenante lequel devient « Plan d’action 2019-2020 et Planification stratégique 2021-2026 - Sondage ». L’adoption de l’ordre du jour modifié est proposée par Michel Martin et appuyée par Guy Plante.

1. **Adoption du procès-verbal de l’AGA du 29 juin 2019 : Adopté tel quel à l’unanimité**

Le procès-verbal est soumis pour adoption sans être lu en réunion car les membres l’ont reçu avec l’avis de convocation. Aucune modification n’est apportée.

IL EST RÉSOLU à l’unanimité, sur proposition de Charles Verrette, appuyée par Daniel Cantin, d’adopter le procès-verbal de l’assemblée générale annuelle du 29 juin 2019.

1. **Adoption du Bilan Financier au 31 mars 2020 envoyé par courriel le 3 avril 2020 : Adopté tel quel à l’unanimité**

Le bilan financier a été transmis aux membres avec l’avis de convocation. Le nouveau solde de l’avoir de l’ARLÉ est de 15 650,79$ au 31 mars 2020. Il est adopté tel que présenté par Louis Ouellet, trésorier.

IL EST RÉSOLU à l’unanimité, sur proposition de André Vaillancourt, appuyée par Michel Brouillette, d’adopter le bilan financier de l’ARLÉ au 31 mars 2020.

1. **Rétrospective des activités 2019-2020**

La liste des activités réalisées au cours de l’année 2019-2020 a été envoyée par courriel le 5 juin 2020 par l’ancien président, Pierre Turcot.

Hélène Delisle précise que les actions réalisées ont été consignées dans le plan d’action 2019-2020 lequel a été remis aux membres à leur arrivée et qui sera mis à la disposition des membres sur le site Web de l’ARLÉ.

1. **Adoption des propositions d’ajustements au code d’éthique des membres du CA : Adopté tel quel à l’unanimité**

Le nouveau CODE D’ÉTHIQUE des membres du CA a été transmis aux membres avec l’avis de convocation pour commentaire. Il est adopté tel que présenté par Hélène Delisle.

Aucune modification n’est apportée, il est adopté tel que soumis.

IL EST RÉSOLU à l’unanimité, sur proposition de Adrien Nadeau, appuyée par Michel Brouillette, d’adopter ***le nouveau CODE D’ÉTHIQUE À L’INTENTION DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION.*** (La version approuvée a été publiée sur le site Web dans la section « [Administration](http://lelacemeraude.com/?page_id=3786) »)

1. **Adoption des propositions d’ajustements aux règles administratives : Adopté avec ajustements à l’unanimité**

Les nouvelles RÈGLES ADMINISTRATIVES des membres du CA ont été transmises aux membres avec l’avis de convocation et ont fait l’objet de plusieurs commentaires durant la période de consultation tenue du 13 au 31 août 2020. Hélène Delisle fait la lecture des principaux articles modifiés, lesquels font l’objet de discussion et corrections. Elles sont adoptées après avoir apporté et adopté les modifications aux articles IV et VII qui suivent : (La version approuvée a été publiée sur le site Web dans la section « [Administration](http://lelacemeraude.com/?page_id=3789)»)

**ARTICLE III - LES MEMBRES**

Ajout du *point 3.7 Devoirs et responsabilités des membres incluant le sujet “Location de chalet”* : Adopté tel que lu.

Ajout du *point 3.8 Communications officielles par courriel* : Adopté tel que lu.

**ARTICLE IV - ASSEMBLÉES DES MEMBRES**

Au point *4.4.1 Quorum à l’assemblée générale annuelle* : Adopté après changement pour :
Le quorum à l’assemblée générale annuelle est constitué de vingt (20) membres.

Au point *4.4.2 Quorum aux assemblées spéciales* : Adopté après changement pour :

Le quorum aux assemblées spéciales convoquées par le conseil d’administration est constitué de vingt (20) membres.

IL EST RÉSOLU à l’unanimité, sur proposition de Rémy Vaillancourt, appuyée par Linda Gauthier, d’adopter les changements tels que cités ci-haut aux points 4.4.1 et 4.4.2 sur le quorum des assemblées.

**ARTICLE V - CONSEIL D’ADMINISTRATION**

Modification du point *5.1 Constitution* : Adopté tel que lu.

Modification du point *5.2 Élection* : Adopté tel que lu.

Modification du point *5.3 Quorum au C.A.* : Adopté tel que lu.

**ARTICLE VI - RÉUNIONS DU CONSEIL D’ADMINISTRATION**

Ajustements des descriptions de fonctions : Adoptés sans lecture détaillée.

**ARTICLE VII - DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

Modification du point *7.2 Signatures* : Adopté tel que lu.

Modification au point *7.4 Fond de prévoyance* : Adopté après changement pour :

L’argent de l’Association placé dans une institution financière est considéré fond de prévoyance, fond d’environ 11 500$. Une partie de ce fond pourra être utilisée pour des projets spéciaux autorisés par les membres lors des assemblées générales ou spéciales.

 IL EST RÉSOLU à majorité, sur proposition de Adrien Nadeau, appuyée par Hélène Parent, d’adopter les changements tels que cités ci-haut au point 7.4 Fond de prévoyance.

Maintien du point *7.5 Acquisition d’immeuble* : Il est décidé de conserver ce point afin qu’il soit révisé et cela, considérant que cet article avait été ajouté aux présentes règles afin de permettre l’acquisition de bandes de terrain vacant qui pourraient servir à un éventuel accès public.

IL EST RÉSOLU à l’unanimité, sur proposition de Linda Gauthier, appuyée par Hélène Parent, de maintenir le point 7.5 *Acquisition d’immeuble*, tel que cité ci-haut.

Retrait du point *7.6 Liquidité bancaire* : Adopté tel que proposé, compte-tenu que le
1 500$ réservé à ce point a été ajouté au 10 500$ déjà prévu au fond de prévoyance au point 7.4.

De façon globale, IL EST RÉSOLU à l’unanimité, sur proposition de Linda Gauthier, appuyée par Hélène Parent, d’adopter ***les nouvelles RÈGLES ADMINISTRATIVES avec les ajustements adoptés lors de la présente assemblée.***

1. **Cotisations 2020 et Soutien financier au Comité du 50e : Somme de 560$ recueillie**

Dans son courriel du 21 avril dernier, Pierre Turcot avait informé les résidents de l’association de la décision des membres du CA : « Décréter un congé de cotisation 2020 pour les résidents qui ont payé leur cotisation 2019 »

Les membres sont d’accord avec la proposition de votre CA de soutenir le comité 50e par une contribution volontaire d’ici le 31 mars 2021. Laquelle sera versée en totalité pour les activités du 50e anniversaire de l’Association qui sera célébré en 2022. Des remerciements sont adressés aux membres qui ont cotisé au début l’assemblée, la somme de 560$ a été recueillie.

1. **Dossiers au CA présentés par Guy-Francis Julien**Guy-Francis mentionne que les administrateurs du CA se partagent les différents dossiers de l’Association et que les membres qui ont des questions ou préoccupations n’ont qu’à communiquer avec l’un de nous.
	1. **La révision des mandats des 4 comités est en cours pour la prochaine planification stratégique 2021-2026, un répondant du CA est associé à chacun des comités :**
* Comité Bienvenue, représenté par Claude Lambert
* Comité Environnement, représenté par Carole Robitaille
* Comité Protection-Sécurité, représenté par Marc Godin
* Comité Loisirs et Sentiers (Comité 50e – sous loisirs), représenté par Claude Lambert
	1. **Prévention des incendies et Feux d’artifices : Le CA s’est positionné**

La position du CA a été publiée sur le site Web dans la section « [Sécurité](http://lelacemeraude.com/?page_id=3644)».

Votre Conseil d’administration appuie le règlement municipal no 223 (section 5.2) sur la prévention des incendies et ne préconise pas l’utilisation de feux d’artifice au lac Émeraude durant la saison estivale.

Nous comptons sur le gros bon sens de chacun de nos membres pour respecter la réglementation actuelle.

* 1. **Matériaux (Écocentre), collecte des déchets domestiques et matières recyclables : Relocalisation de nos conteneurs vers le lac Blanc en septembre**

Guy-Francis mentionne que des résidents du lac Émeraude ont encore des comportements inadéquats en rapport avec des déchets destinés à l’écocentre et qui se retrouvent dans nos bacs. Tous les matériaux de démolition ou de construction doivent être livrés à l’Écocentre (Bois, plastique, ciment, bardeaux, etc.). [L’écocentre de Saint-Ubalde](http://saintubalde.com/media/Ecocentre.pdf) est encore ouvert et ceux qui ont besoin d’une remorque pour aller porter leurs déchets peuvent recourir à un voisin du lac.

Guy-Francis précise qu’il est aussi possible de placer une annonce de vente sur le site Web de l’ARLÉ pour les objets encore en bon état.

La Municipalité a annoncé que les bacs, présentement aux 4 coins, seront déplacés en septembre à l’entrée du lac Blanc à l’emplacement de l’ancien dépanneur. Ils seront donc regroupés avec ceux du lac Blanc. L’accès en VTT sera toujours permis.

* 1. **Mise à l’eau des embarcations : Responsabilisation des propriétaires de descentes**

Guy-Francis mentionne que les propriétaires sont entièrement responsables de vérifier les embarcations avant les mises à l’eau des embarcations à partir de leur descente de bateaux et que ceux-ci seront impactés par le nouveau règlement sur le lavage des embarcations présentement en élaboration.

Il est précisé que tout type d’embarcations sont visés, avec ou sans moteur (bateau, chaloupe, ponton, radeau, voilier, pédalo, kayak, canot, etc.). Il est signalé que l’hydravion qui se dépose à l’occasion sur le lac vient d’une école de pilotage, notre lac serait idéal pour la pratique de l'amerrissage ! Le pilote a été avisé de ne plus se poser au Lac Émeraude et d’informer les autres pilotes.

* 1. **Projet de règlement 242 Lavage des embarcations : Implantation possible dès 2021**

La Municipalité a pour objectif d’implanter ce règlement au printemps 2021. Une station de lavage des embarcations sera située sur le même site que les bacs de déchets.

Le suivi de ce dossier est assuré par Carole Robitaille au CA et Pierre Laganière, responsable du comité environnement.

* 1. **Analyse de l’eau de la source : Utile pour plusieurs résidents ! À suivre …**

La Municipalité ne transmet plus le rapport de l’analyse de l’eau par courriel, qui en principe est effectué aux 2 semaines, ce qui explique que les membres n’ont rien reçu au cours de l’été. La Municipalité serait mal à l’aise avec les aspects juridiques que comporte ce dossier. Plusieurs membres présents confirment qu’ils s’alimentent en eau à la source. Un montant de 75$ est encore versé à l’Association du Lac Blanc pour l’entretien de la source.

* 1. **Rechargement du chemin nord : Planification à revoir !**

Le rechargement du chemin côté sud a été fait, un suivi sera fait auprès de la Municipalité pour celui du chemin côté nord.

* 1. **Assurance responsabilité : Dossier en cours au CA ! À suivre …**

Louis Ouellet porte à l’attention des membres que l’ARLÉ ne souscrit à aucune assurance présentement visant à protéger les administrateurs et les bénévoles en regard des prises de décisions et des actions posées (pose de bouées, balisage et entretien de sentiers, activité sur le lac, etc.).

Une analyse de nos besoins et des risques potentiels encourus est en cours ainsi qu’une estimation des coûts récurrents impliqués. Votre CA vous reviendra avec une recommandation à ce sujet.

Il a aussi été mentionné lors de la rencontre que le Fond de prévoyance (règle administrative #7.4) qui vient en appui d’éventuelles poursuites, pourra être revu à la baisse suite à l’acquisition d’une assurance responsabilité.

* 1. **Nos priorités et nos attentes pour 2021 à la Municipalité : À discuter au CA**

Guy-Francis informe les membres sur ce sujet qui sera discuté à la prochaine rencontre du CA visant à élaborer nos priorités et nos attentes envers la Municipalité.

* 1. **Location de chalets : Respect de la règlementation actuelle et le CA reste en contact avec les propriétaires concernés**

Marc Godin, répondant du CA pour ce dossier, réfère à la responsabilité des propriétaires de faire respecter les règles administratives et les règlements adoptés par les membres au lac Émeraude (LÉ) auprès des locataires de chalet. Guy-Francis rappelle qu’un propriétaire a l’obligation de respecter la réglementation municipale, provinciale et fédérale applicable, et que le suivi des règles de bons voisinages doit se faire directement entre les propriétaires concernés.

Exceptionnellement, votre CA pourra intervenir et collaborera avec les résidents lésés et propriétaires concernés afin de concilier les informations sur les situations rencontrées. Le respect des règles que nous nous donnons et la quiétude des lieux peuvent être bafoués si les règles ne sont pas respectées ou des comportements irrespectueux sont observés.

Carole Robitaille précise qu’une location à long terme, 31 jours et plus, relève de la Régie du logement, tandis que pour louer à court terme, le propriétaire doit détenir un permis de la Corporation de l’industrie touristique du Québec (CITQ) en règle, sans quoi, la location à court terme est illégale.

* 1. **Fosses septiques : Aucune nuisance directe au lac Émeraude**

Michel Lévesque précise que peu d'actions sont à prévoir sur ce dossier, le maire prévoit régler le tout dans les 2 prochaines années pour les installations non conformes. Au lac Émeraude, il n'y a plus de nuisance directe. La Municipalité suit de près les propriétaires d'installation non conforme afin qu'elles soient régularisées. **Il appartient à chacun des résidents d'aviser la municipalité si une utilisation plus grande requiert une vidange, principalement avec l’achalandage accrue en période de COVID.**

Pour le remplacement des installations septiques, il n'y a pas de formule de subvention en cours. Par le passé, en présence d'un bon nombre de résidents souhaitant faire des améliorations, la municipalité avait octroyé des facilités de paiement via le compte de taxe. Elle pourrait récidiver si plusieurs résidents se manifestent. Les résidents intéressés par cette facilité de paiement peuvent communiquer avec Michel Lévesque pour regrouper les intentions à l’égard du lac Émeraude.

1. **Planification stratégique 2021-2026 : Sondage à venir pour les attentes des résidents**

**Plan d’action 2019-2020 :**

Hélène Delisle passe rapidement en revue le Plan d’action qui a été remis aux membres à leur arrivée. Elle rappelle que le plan est découpé selon les 5 grandes orientations du plan stratégique 2016-2021 et énonce les faits saillants suivants:

1. **Assurer la pérennité de l’Association**

Jusqu’à maintenant, le taux d’adhésion (99% en 2019) et le niveau de présences à l’AGA (60% en 2019) démontrent l’intérêt des membres envers l’ARLÉ.

1. **Favoriser et maintenir le développement durable selon l’environnement du LÉ**

La vigie sur les indicateurs de la qualité de l’eau, le contrôle des plantes envahissantes, la construction de bassins absorbants et un suivi des installations septiques ont alimenté les actions de l’équipe du comité environnement. Pierre Laganière, responsable du comité, a préparé ce qu’il appelle “un petit laïus” qu’il présentera au cours de l’assemblée.

1. **L’utilisation respectueuse du plan d’eau à des fins récréatives**

Les zones navigables sont délimitées par l’installation de bouées à la fin mai. Les zones sont bien délimitées sur l’affiche de la réglementation de navigation au LÉ, mais quelquefois pas toujours respectées (un suivi sera fait à l’AGA de 2021).

1. **Maintenir les bonnes relations et collaborations avec les autres instances publiques**

Votre CA s’implique concrètement auprès de la Municipalité et des regroupements tels que le Comité des Lacs de St-Ubalde et la CAPSA.

1. **Développer le service aux membres**

Différentes activités et services ont été organisés pour le bien-être des résidents; la parade à Léon, les sentiers écologiques, un sentier et une piste de ski de fond sur le lac en hiver. Un merci spécial est adressé à Patrick St-Cyr pour avoir tracé et entretenu la piste de ski de fond à l’hiver 2020.

Le comité du 50e anniversaire de l’ARLÉ est en action pour nous offrir une belle brochette d’activités dès le 31 décembre 2021.

Michel Lévesque complète en mentionnant que le plan d'action 2020-2021 est suivi en continu par le CA, mis à jour et diffusé aux membres à la prochaine AGA 2021. Ce plan d'action clôture l'actuelle planification stratégique 2016-2021.

**Planification stratégique 2021-2026 :**

Michel présente la démarche globale de la prochaine planification stratégique 2021-2026 en débutant par une explication des objectifs d'une planification stratégique : Se doter d'une vision, de stratégies et d'objectifs haut niveau à atteindre (feuille de route) pour les cinq prochaines années. Il mentionne que de cette dernière, dérive des plans d'action annuels se terminant au 31 mars (fin d'année financière) tout comme la planification stratégique.

Michel précise qu'il importe que la prochaine planification stratégique (2021-2026) s'appuie sur la continuité de nos acquis, mais également sur la vision et les objectifs des principaux contributeurs et collaborateurs de notre milieu notamment la CAPSA, l'association des lacs, la municipalité St-Ubalde, le ministère de l'Environnement, etc. Votre CA désire également connaître les priorités et préoccupations de ses membres par le biais d'un sondage qui sera produit et diffusé d'ici la fin de l'année.

Les membres présents à l'assemblée générale sont d'accord avec l'approche.

1. **Comité Environnement (Carole Robitaille et Pierre Laganière) : « Bande riveraine en santé, lac en santé »**

Carole Robitaille, répondante au sein du CA, se présente auprès des membres. Soucieuse du volet environnement par ses expériences antérieures, elle est heureuse de prendre en charge ce volet qui la préoccupe et l’intéresse grandement. Carole présente les membres qui composent le comité environnement: Pierre Laganière, responsable, François Bolduc (biologiste), Guy Dumas, Alain Girard, Guy-Francis Julien et Robert Lauriault.

Les plantes envahissantes sont de grandes préoccupations.

La corvée d’arrachage de l’herbe à poux a eu lieu samedi le 4 juillet. Plusieurs personnes étaient présentes.

Les membres du Comité environnement ont effectué un tour du lac en ponton afin de vérifier l’état des herbiers aquatiques, d’évaluer les bandes riveraines et de faire l’inventaire des embarcations à vue du lac :

* Aucune plante aquatique envahissante n’a été observée;
* La présence de gazon dans la bande riveraine a été observée chez environ 15 résidents;
* Le relevé des embarcations a été comparé avec celui de 2016. On dénombre 7 pontons et 7 motomarines de plus par rapport à 2016.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Type d’embarcation** | **2020** | **2016** |
| Avec moteur grande vitesse | 37 | 37 |
| Chaloupe avec moteur | 5  | 12 |
| Ponton | 19 | 12 |
| Motomarine | 9 | 2 |
| Sans moteur | 85 | 130 |

Carole informe les membres que le Ministère publie la liste des lacs affectés par le myriophylle à épi. On constate que plusieurs lacs de la Capitale Nationale et de la Mauricie y sont répertoriés, mais aucun lac de Saint-Ubalde.

Pierre Laganière prend la parole pour instruire les membres présents sur l’impact du phosphate dans le lac.

Son mot de la fin : “ ***Bande riveraine en santé, lac en santé***”.

Sa recommandation : “***S'asseoir et regarder pousser les arbres, les arbustes et les plantes herbacées dans la bande riveraine***”.

Le contenu de son élocution est présenté à l’annexe B du présent document.

1. **Comité Protection-Sécurité : Vers un comité permanent et des caméras de surveillance**

Marc Godin, répondant au sein du CA, présente les membres du comité : Réjean Lavoie, responsable du comité, Jean Turcot, notre shérif du lac, Stéphanie Delisle et Michel Roy.

Marc mentionne plusieurs initiatives présentement à l’étude pour améliorer la protection et la sécurité au lac : installation de caméras de surveillance aux endroits stratégiques, burinage des objets de valeur, cadenassage des cabanons, etc.

Guy-Francis Julien mentionne qu’il souhaite que ce comité soit permanent. Sur le site Web de l’ARLÉ, les membres peuvent y trouver les recommandations de la Sûreté du Québec pour limiter les vols, sous la rubrique « [SÉCURITÉ/Protections de nos biens](http://lelacemeraude.com/?page_id=3308)».

1. **Comité 50e-2022 : Tout avance bien ! C’est dans 16 mois …**

Claude Lambert, répondant au sein du CA, présente les membres qui composent le comité : Igor Timofeev, coresponsable avec Christyne Turcot, Nathalie Labbé, Denis Simard, Guy Plante et Charles Verrette.

Un budget détaillé sera présenté aux membres à la prochaine AGA en 2021.

Plusieurs activités sont confirmées:

* Feux d’artifices sur le lac le 31 décembre 2021
* Souper des membres le 6 août 2022
* Journée estivale d’activités: parade à Léon, spectacle des talents du lac Émeraude (d’ailleurs Guy Plante sollicite les musiciens-nes, chanteurs-ses et de se manifester auprès d’un membre du comité)
* Livre souvenir: la genèse de l'arrivée des gens au LÉ
* Projet spécial qui laissera un souvenir permanent: à venir...

*N’oubliez pas d’inscrire les activités déjà planifiées à votre agenda.*

1. **Comité Loisirs et sentiers (Claude Lambert et Andrée Turcot) : Et pourquoi pas le tour du lac à pied …**

Claude Lambert est le répondant au sein du CA. Il est heureux d’annoncer que Andrée Turcot et Daniel Coallier ont accepté de poursuivre leur mandat comme responsables du comité. Ceux-ci se joindront au comité du 50e pour prêter main forte lorsque nécessaire.

Le volet SENTIERS s’ajoute à leur mandat, le comité a l’ambition de développer un sentier pédestre qui ferait le tour du lac à pied (plus de 10 km). Le balisage et l’entretien des sentiers pourraient faire l’objet d’une corvée communautaire.

Il est demandé d’avoir la localisation des sentiers, Guy-Francis mentionne qu’ils sont déjà documentés et qu’une vérification est à faire en regard des responsabilités de l’Association s’il arrive quoique ce soit. Un suivi sera fait par le CA !

1. **Comité Bienvenue (Claude Lambert et Pierre Laganière) : On vous accompagne…**

Claude Lambert est le responsable de comité, assisté de Pierre Laganière. L’objectif de ce comité vise à rencontrer les nouveaux résidents au lac Émeraude afin de leur faire connaître l’ARLÉ et leur remettre un document relatant l’ensemble des informations fournies par l’Association. Pierre Laganière s’occupe de la section environnementale, principalement la bande riveraine. Un accompagnement de 2 ans est souhaité.

1. **Élection des administrateurs : Aucune nouvelle élection**

Aucune élection n’est requise, les administrateurs ont été confirmés au sein de l’ARLÉ à l’assemblée spéciale tenue le 4 juillet 2020.

1. **Période de questions**
2. Guy-Francis Julien mentionne que l’hébergement du site Web de l’ARLÉ doit être changé, une entente avec [Volcan Design](https://www.volcan.design/fr/) (Charles Verrette) est conclue. Les changements seront effectués dès cet automne.
3. Le volet “communication aux membres” préoccupe les membres du CA, une stratégie de communication sera élaborée.
4. **Levée de l’assemblée**

L’assemblée se termine à 12h00.

**Annexe A -LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS à l’AGA**

**Total : 33 membres, 47 personnes**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***No*** | ***Nom*** | ***Nb personnes*** |
| *3029* | *André Vaillancourt* | *1* |
| *3033*  | *Hélène Delisle et Guy Plante* | *2* |
| *3043* | *Andrée Turcotte et Daniel Coallier* | *1* |
| *3053* | *Nicole et Michel Desrosiers* | *2* |
| *3075* | *Lynda Lirette et Marc Lacroix* | *2* |
| *3077* | *Nathalie Bussière et Alain Girard* | *1* |
| *3114* | *Pierre Laganière*  | *1* |
| *3120* | *Linda Gauthier et Pierre Corriveau* | *2* |
| *3122* | *Donna Goodwin et François Bolduc* | *2* |
| *3124* | *Ann Labrecque et Jean-Christophe Scholtes* | *2* |
| *3132* | *Rémy Vaillancourt* | *1* |
| *3138* | *Claude Lambert* | *1* |
| *3142* | *Jean Cardinal* | *1* |
| *3210* | *Michel Martin* | *1* |
| *3230* | *Lise Trottier et Adrien Nadeau* | *1* |
| *3355* | *Danielle Harvey et Michel Brouillette* | *2* |
| *3395* | *Marc Godin* | *1* |
| *3445* | *Carole Robitaille et Yves Martineau* | *2* |
| *3465* | *Robert Lauriault* | *1* |
| *3475* | *M.F. Tremblay et Robert Parent* | *1* |
| *3495* | *Gaétan Michaud* | *1* |
| *3551* | *Marie-Josée Lafleur et Charles Verrette* | *2* |
| *3555* | *Brigitte Pineau et Guy-Francis Julien* | *2* |
| *3573* | *Nancy Bédard et Gilles Duquette* | *1* |
| *3593* | *Lise Lapointe* | *1* |
| *3595* | *Hélène Parent et Jean Migneault* | *2* |
| *3597* | *Anita Laliberté et Maurice Fontaine* | *2* |
| *3599* | *Rolande Hamelin et Florent Tessier* | *1* |
| *3601* | *Michel, Louis et Bruno Lévesque* | *1* |
| *3605* | *Alice Cyr et Daniel Cantin* | *1* |
| *3611* | *Manon Morin et Réjean Lavoie* | *2* |
| *3613* | *Aline Demers* | *1* |
| *3617* | *Sylvie Lauzon et Louis Ouellet* | *2* |

**Annexe B - LE LAC ÉMERAUDE ET LES PHOSPHATES, par Pierre Laganière**

**Le lac Émeraude et les phosphates.**

1- **Température**.

En été, la température en surface des lacs est autour de 24o C.

En descendant, la température diminue jusqu'au fond du lac.

Si le lac est assez profond, la température au fond est de 4o C.

Le **vent** en surface brasse les couches supérieures; les couches du fond ne sont pas dérangées.

En fait, la couche d'eau du fond est complètement isolée du reste du lac. Pas d'échange.

En hiver, la température de l'eau sous la glace est 0o C.

En descendant, la température augmente jusqu'à 4o C au fond. (Stratification thermique)

**Plus l'eau est froide, plus elle est lourde; le maximum est à 4o C**

Deux fois par année, en mai et en octobre, la température du lac est 4o C de la surface jusqu'au fond.

Le vent peut alors mélanger l'eau du lac. C'est le **grand brassage**. (Isothermie)

À la fin du grand brassage, l'eau du lac est homogène; elle a partout les mêmes propriétés.

2- **Substances dissoutes**.

Il y a dans l'eau du lac des substances dissoutes : phosphore (phosphate), azote (nitrate) et du potassium. Il y a aussi des gaz.

L'atmosphère contient de l'oxygène, de l'azote, du gaz carbonique et des gaz plus rares.

Les gaz de l'atmosphère passent en solution dans l'eau du lac.

**Plus l'eau est froide, plus elle peut contenir de gaz dissous.**

Après le grand brassage, l'eau du lac, qui est froide, contient beaucoup d'oxygène.

Quand l'eau se réchauffe en été, elle perd une partie de son oxygène; l'eau du fond la garde.

3- **La vie**

Il y a de vie dans le lac. Il y a en fait toute une chaîne alimentaire.

Dans les lacs, la base de la chaîne alimentaire est le phytoplancton.

Il s'agit d'organismes microscopiques qui flottent dans les couches supérieures du lac.

Le phytoplancton utilise le gaz carbonique dissout dans l'eau et l'énergie du soleil pour croître et se multiplier. Comme les plantes, il a besoin de phosphore, d'azote et de potassium.

Il se multiplie très rapidement.

Plus il y a de phosphate, plus il y a de phytoplancton dans le lac.

Le phytoplancton va finir par mourir et se retrouver au fond du lac.

Il y a donc au fond du lac une couche de matière organique qui se décompose.

En présence d'oxygène, on a une décomposition **aérobique**.

 1- Production de gaz carbonique. (Le phénomène est carboneutre).

 2- Les phosphates restent au fond du lac sous forme non soluble.

**Le phytoplancton prend les phosphates en surface et les stocke au fond du lac.**

 Le phytoplancton agit comme une **pompe à phosphate**.

**Histoire du phosphate au lac Émeraude**

La pluie tombe dans le bassin versant. L'eau percole vers le lac et ramasse du phosphate en chemin; il y a beaucoup de phosphate dans le sol végétal.

Une grande partie de cette eau est absorbée par la végétation, surtout par les grands arbres.

Le reste transporte des phosphates dans le lac.

Le phytoplancton prend ce phosphate et le stocke dans le fond du lac.

Et un équilibre s'établit.

**Le lac a été en équilibre pendant 10 000 ans ! Taux de phosphate de 1,6 µg/l.**

**Puis les riverains sont arrivés.**

Ils ont coupé des arbres pour :

* faire des chemins, se construire,
* faire des champs d'épuration, faire des descentes au lac;
* Avoir une belle vue, construire des cabanons, construire des patios, avoir du gazon, etc.
* Que dire du ciment et de l'asphalte !!!!!

L'équilibre a été rompu : le taux de phosphate a doublé. Il est maintenant de un peu moins que **4 µg/l.**

Si on coupe un arbre dans le bassin versant :

Un grand arbre pompe plus de 200 litres d'eau par jour.

Si on coupe cet arbre il y a augmentation de la quantité d'eau qui se dirige au lac.

Plus l'arbre coupé est bas dans le bassin versant, plus l'effet est grand !

S'il manque 5 grands arbres dans une bande riveraine, c'est 1000 litres d'eau par jour de plus qui arrive au lac. Rien n'y paraît en surface, l'eau circule dans le sol.

Actuellement, il y a beaucoup de phosphate qui arrive au lac.

Le taux augmente lentement parce que le volume d'eau du lac est très grand.

Cette augmentation lente est un avantage : elle nous laisse le temps d'intervenir !

**Quel est l'avenir du lac ?**

**Si on réussit à limiter** l'arrivée du phosphate dans le lac :

* Le taux de phosphate va augmenter de moins en moins vite;
* On va atteindre un nouvel équilibre. Le lac va avoir un autre 10 000 ans de vie heureuse.

**Si on ne fait rien** :

* Le taux de phosphate va augmenter encore; le phytoplancton va augmenter en proportion.
* Il va y avoir de plus en plus de matière organique au fond du lac.
* La décomposition de cette matière consomme de l'oxygène **qui n'est pas remplacé** !

**L'oxygène va manquer : le lac est en anoxie.**

En absence d'oxygène, la décomposition devient **anaérobique**.

 1- Il y a production de méthane au lieu de gaz carbonique.

Le méthane est un gaz à effet de serre 35 fois plus puissant que le gaz carbonique.

 2- Les phosphates sont libérés sous forme soluble. La "pompe" à phosphate est arrêtée!

Les phosphates déjà au fond du lac peuvent même être remis en circulation !

Lors du grand brassage suivant, le méthane est libéré dans l'atmosphère et le phosphate est réparti dans tout le lac où il sera disponible pour la prochaine cuvée de phytoplancton.

**La "pompe" à phosphate ne fonctionne plus pendant une partie de la saison.**

Et chaque année la pompe à phosphate cesse de fonctionner de plus en plus tôt !

Le taux de phosphate va se mettre à augmenter très rapidement.

Et on a un lac qui vint d'entrer en phase de **vieillissement rapide**. Il y a **eutrophisation**.

Son taux de phosphate va augmenter de plus en plus.

L'eau va devenir moins limpide. Elle va prendre une teinte brunâtre. (Voir l'eau du lac à-la-Hache)

On va voir pousser des plantes et des mousses. Le lac va se refermer.

Il va y avoir des **éclosions de cyanobactéries**. (Efflorescence)

Éclosion de cyanobactéries : Couche bleu-vert à la surface de l'eau.

 Toxines dans le lac. L'eau est impropre à la consommation, même bouillie !

 Pas de douches, pas de baignade (ce n'est pas un poisson d'avril !)

Exemples : lac Perreault, lac Fret, lac Sept-Îles à St-Raymond, beaucoup de lacs dans la région de Sherbrooke.

**L'avenir du lac Émeraude ?**

Je suis optimiste parce que :

* Il y a au lac une association active et bien vivante.
* Il y a au lac un comité environnement qui veille au grain et vous dit les vrais choses.
* Il y a au lac des riverains qui aiment leur lac, en sont fiers, viennent s'informer aux réunions, sont capables de prendre les bonnes décisions;

**Comment limiter l'augmentation des phosphates ?**

Il faut ramener la végétation dans la bande riveraine.

**Chaque pouce carré de la bande riveraine devrait être couvert de végétation !**

**Il faut s'asseoir et**

* Regarder pousser les arbres, les arbustes et le plantes herbacées dans la bande riveraine.
* Pas de scies à chaîne, ni de sécateur.
* **Pas de tondeuses à gazon dans la bande riveraine.**

S'il y a du sol nu dans votre bande riveraine, semer des graines de plantes sauvages et arroser.

Dans une pente, ajouter du paillis pour que les graines ne soient pas entraînées par le ruissellement.

Si votre bande riveraine a des besoins particuliers, muret à cacher, descente à condamner, demandez de l'aide; il y a même du budget de disponible.

**Un des pires ennemis du lac, c'est le gazon !**

Il y a au lac des propriétés où la majeure partie de la bande riveraine est en gazon !

Si vous voyez votre voisin jouer de la tondeuse dans sa bande riveraine, expliquez-lui qu'il est en train de mettre en péril notre lac, le lac de nos enfants et de nos petits-enfants.

**On a eu la matinée sans vagues, je propose l'année sans tondeuse !**

**Bande riveraine en santé, lac en santé.**